

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU MESNIL THERIBUS

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le 2 février 2023 à 19 h 30 à la mairie sous la présidence de Madame DELANDE Carole, Maire.

PRESENTS : Mmes NABBEN, BAUER, CHARTON, FERNANDEZ, BOULLET
Mrs BIDARD, DUBOIS, MELLIER, RICHARD, PETIT

ABSENTS : Mr LEVACHER donne pouvoir à Madame CHARTON
Mr COLLEMARE, Mme OULLIER

Secrétaire de mairie Monsieur de LAROSIERE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 NOVEMBRE 2022

Aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve et valide le compte-rendu de la réunion de conseil du 17 novembre 2022.

CONVENTION SUR LA GESTION DES HYDRANTS

Les Membres du Conseil Municipal autorisent par 9 voix pour 2 voix contre madame Le Maire à signer la convention sur les hydrants avec VEOLIA pour la prestation P2.

CONVENTION DE VOIRIE AVEC LE DEPARTEMENT

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à signer une convention de voirie avec le département pour la réalisation des travaux de bordurage rue Mary Cassatt.

RETROCESSION D'UNE PARCELLE

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à contacter le notaire de la commune pour procéder à la rétrocession d'une parcelle de terrain cadastrée section B n° 17 appartenant aux conjoints BOUTEILLE au prix de l'euro symbolique et d'inscrire les frais de l'acte notarié au budget.

ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CLERMONTOIS ET DU PAYS DE VALOIS AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Madame le Maire expose que :

La Communauté de Communes du Clermontois par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle maîtrise de la demande, en énergie et en énergies renouvelables .

La Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 26 septembre 2022 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat de la compétence optionnelle maîtrise de la demande en énergie et en énergies renouvelables.

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE 60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Après cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes

Comité des fêtes	4 500 euros
Association des parents d'élèves	200 euros
Jardin des partages	200 euros
Association Rur'art	200 euros
Amicale des pompiers	200 euros
Association NAC	200 euros

SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT COMMUNAL

Suite au décès de Monsieur CHERON Marc agent technique de la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'agent technique.

RUE DE LA CITE

Madame le Maire fait part au Conseil de son intention de renommer la rue de la Cité en impasse de la cité LEMAIRE.

Les Membres du Conseil demandent à Madame le Maire d'organiser une consultation des riverains.

Prochaine réunion du Conseil municipal le jeudi 30 mars 2023 à 19h30